



Le 19 septembre 2014

L'honorable Dennis Dawson, Sénateur  
Président  
Comité permanent des transports et des communications  
Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A4

Monsieur le président,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 15 septembre concernant l'étude du Comité sur « les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications ».

Depuis le début de cette étude, la Société a collaboré aux travaux du Comité en répondant à ses demandes d'information, en prenant des dispositions avec les témoins et en organisant des visites des installations de CBC/Radio-Canada. En ce qui concerne votre demande de me rencontrer ainsi que le président du Conseil d'administration, Rémi Racine, cet automne, nous serons heureux d'avoir l'occasion de vous expliquer comment la Société relève les défis auxquels elle est confrontée. Nous prendrons les arrangements nécessaires avec votre greffier.

Je suis d'accord sur le fait qu'un aspect important de cette étude est d'examiner « comment le journalisme s'adapte à l'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications ». Compte tenu des objectifs dont vous faites mention, nous croyons qu'il serait plus utile que nos chefs de l'information et des émissions d'affaires publiques Jennifer McGuire pour CBC et Michel Cormier pour Radio-Canada, rencontrent le Comité. Ce sont eux qui ont la responsabilité de développer et de mettre en œuvre les stratégies de la Société pour s'assurer que nos activités de journalisme s'adaptent aux besoins changeants des Canadiens, tout en demeurant la source indépendante et fiable de nouvelles en laquelle le public peut avoir confiance. Ils pourront également vous parler de nos activités de journalisme sur toutes nos plateformes : à la télévision, à la radio et sur Internet.

Je dois décliner respectueusement l'invitation que vous faites à nos journalistes, Peter Mansbridge et Céline Galipeau, de témoigner devant votre Comité. Comme je l'ai mentionné dans ma lettre du 26 mars en réponse à une demande précédente du Comité : « *Les journalistes qui dans le cadre de leur travail font notamment des reportages sur les activités des sénateurs, ne devraient pas se retrouver devant ces mêmes sénateurs dans le cadre d'un comité parlementaire. Comme vous le savez, certains sénateurs se sont déjà servis de l'examen en cours pour attaquer la présentation par M. Mansbridge de reportages portant sur les dépenses des sénateurs; le salaire que lui verse la Société; et les conditions des contrats qui régissent ses prises de parole en public. Les journalistes, quels qu'ils soient, doivent pouvoir faire leur travail sans ingérence politique.* »

C'est en remplissant leurs responsabilités journalistiques que les journalistes participent au débat public. Le fait de devoir témoigner devant un comité les obligerait à abandonner leur rôle d'observateurs au plan journalistique et à devenir des participants aux travaux du Comité, ainsi qu'à tout rapport et à toute recommandation au gouvernement qui en résulterait. CBC/Radio-Canada n'est pas la seule à adopter cette position. Dans le passé, d'autres radiodiffuseurs ont décliné des invitations à témoigner similaires adressées à leurs journalistes. Nous nous voyons dans l'obligation de faire de même.

Enfin, vous nous avez demandé encore une fois de vous révéler l'identité et les salaires spécifiques de personnes qui travaillent à CBC/Radio-Canada, notamment celles dont le revenu dépasse 200 000 dollars. Cela contreviendrait à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*<sup>1</sup>. Je ne vois pas en quoi la divulgation du salaire de ces personnes, en violation de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, aidera le Comité dans son étude ou même contribuera à améliorer son évaluation de la manière dont CBC/Radio-Canada gère l'investissement du public dans le radiodiffuseur public.

Je vous invite à consulter l'information que nous avons déjà rendue publique. Nous avons récemment publié des détails additionnels sur les salaires versés aux hauts dirigeants et aux personnalités à l'antenne de CBC/Radio-Canada. Nous avons partagé cette information avec tous les députés et sénateurs. Elle est jointe à cette lettre. De plus, elle figure sur notre site web de divulgation proactive<sup>2</sup>.

Ce niveau de divulgation va encore plus loin que ce que n'importe quelle autre société d'État ou radiodiffuseur national canadien rend disponible comme information. C'est un juste équilibre entre les attentes légitimes des Canadiens pour avoir le plus d'informations possible sur nos activités et le respect de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cela donne également une image claire de la rémunération de nos employés, tout en maintenant notre capacité d'attirer et de retenir des talents de haut calibre dans l'industrie très concurrentielle qu'est la radiodiffusion.

J'espère que vous comprendrez notre position et les efforts que nous faisons pour participer à l'étude du Comité. C'est avec plaisir que je me présenterai de nouveau devant le comité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Hubert T. Lacroix

Président-directeur général

c.c.: Daniel Charbonneau, Greffier du comité permanent des transports et des communications

p.j.

---

<sup>1</sup> *Loi sur la protection des renseignements personnels*, article 3, J (iii)

<sup>2</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/transparence-et-responsabilisation/divulgation-proactive/remuneration/>

Rendre des comptes aux Canadiens

Plus récentes études

Lois et politiques

Transparence et responsabilisation

Accès à l'information

Divulgence proactive

Frais de déplacement et de représentation

Réunions du Conseil d'administration

Jugements rendus en cour

Sources d'information externes

Renseignements personnels

Info Source

Assemblée publique annuelle

Rapports et plans

Langues officielles

Équité en emploi

Normes technologiques

SYNC : la revue technologique

## Sommaire de la rémunération

### Contexte

Les personnes demeurent une priorité pour CBC/Radio-Canada. Le talent, la passion et l'engagement de nos effectifs sont toujours les moteurs de notre réussite. CBC/Radio-Canada propose un milieu de travail gratifiant, progressiste et diversifié, propice à l'épanouissement d'une culture axée sur l'excellence, soutenue par des professionnels dévoués, créatifs et très compétents.

Bien qu'elle soit une société d'État fédérale, CBC/Radio-Canada doit rivaliser avec un secteur privé très dynamique et concurrentiel pour séduire et retenir les talents. En matière de rémunération, la Société cherche à offrir un régime de rémunération globale qui lui permet d'attirer, de développer, de motiver et de fidéliser les talents dont elle a besoin pour réaliser ses objectifs stratégiques.

Nous veillons à faire correspondre notre régime de rémunération totale en argent, qui comprend notamment le salaire de base et la rémunération incitative à risque, à la moyenne de ceux offerts par un groupe d'entreprises canadiennes comparables dans les secteurs du divertissement, de l'édition et des télécommunications, et par certaines sociétés d'État et entreprises sous réglementation fédérale. Nos dirigeants sont en outre admissibles à un régime de rémunération incitative à court terme. Ce régime vise à orienter tous les secteurs de la Société vers l'atteinte des objectifs institutionnels, à favoriser les comportements souhaités et à stimuler le rendement, et s'appuie sur un système de paramètres et de seuils. Deux cadres supérieurs participent également à un régime de rémunération incitative à long terme.

### Main-d'œuvre syndiquée

Au 1<sup>er</sup> avril 2014, CBC/Radio-Canada comptait 8 203 équivalents temps plein. Environ 87 % de notre effectif est constitué d'employés syndiqués, qui sont représentés par six unités de négociation. Leur rémunération se situe entre 26 716 \$ et 99 500 \$, selon les dispositions de leurs conventions collectives respectives.

### Personnalités d'antenne

Dans certains cas, les personnalités d'antenne (p. ex., les annonceurs, les animateurs, les reporters et les présentateurs) reçoivent une rémunération additionnelle au-delà de leur échelle syndicale. Cette rémunération est négociée sur une base individuelle et est calculée en fonction de facteurs comme la réputation et l'excellence reconnues de chaque personne, ainsi que ses compétences et son savoir-faire spécifiques.

Le **tableau suivant** résume la rémunération réelle des personnalités d'antenne au 1<sup>er</sup> avril 2014 (à l'exclusion des heures supplémentaires). L'information est présentée par plages salariales (échelons de 50 000 \$), et sous forme de totaux, au besoin, afin de protéger les renseignements personnels de nos employés, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

### Haute direction

Le **tableau suivant** résume la rémunération des hauts dirigeants de CBC/Radio-Canada. Il comprend le salaire de base et la plage de la rémunération totale en argent. Il inclut également des valeurs comparatives du marché.

### Divulgence proactive

Depuis cinq ans, CBC/Radio-Canada continue de chercher des moyens d'être encore plus responsable et transparente envers les Canadiens, notamment grâce à la divulgation proactive. En fournissant l'information présentée plus bas, la Société se place au tout premier rang devant d'autres sociétés d'État et d'autres radiodiffuseurs, donnant une image claire de la rémunération de ses employés, tout en maintenant sa capacité d'attirer et de retenir des talents de haut calibre dans une industrie de la radiodiffusion très concurrentielle, et en respectant la législation fédérale concernant la divulgation des salaires particuliers.

De cette manière, les Canadiens peuvent être assurés que la Société gère toujours de manière responsable les fonds publics qui lui sont confiés.



**SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DES PERSONNALITÉS D'ANTENNE  
(au 1er avril 2014)**

Rémunération	Rémunération réelle moyenne <sup>(1)</sup>	Nombre d'employés	
		#	%
>= 300 k\$	485 667 \$	4	0,31 %
250 k\$ à 299 k\$	270 078 \$	6	0,47 %
200 k\$ à 249 k\$	226 395 \$	9	0,70 %
150 k\$ à 199 k\$	179 322 \$	21	1,63 %
100 k\$ à 149 k\$	121 232 \$	89	6,92 %
50 k\$ à 99 k\$	72 147 \$	1 067	82,97 %
< 50 k\$	32 146 \$	90	7,00 %
<b>Total</b>		<b>1 286</b>	<b>100%</b>

**Classification <sup>(2)</sup>**

**La guilde canadienne des médias <sup>(3)</sup>**

**Syndicat des communications de Radio-Canada <sup>(4)</sup>**

Annonceur-opérateur	Animateur
Animateur	Annonceur
Rédacteur/présentateur de nouvelles	Annonceur-interviewer
Reporter aux affaires provinciales	Chroniqueur
Reporter/rédacteur	Chroniqueur-rechercheur
Premier animateur	Commentateur à la circulation
Premier reporter	Commentateur-interviewer
Vidéojournaliste	Correspondant à l'étranger
	Journaliste
	Journaliste-présentateur
	Journaliste-présentateur (bulletins thématiques/nouvelles intégrées)
	Journaliste-réalisateur
	Météorologue
	Présentateur-réalisateur
	Reporter national
	Reporter national spécialisé
	Reporter spécialisé
	Secrétaire de rédaction (national)
	Secrétaire de rédaction (régional)
	Vidéojournaliste
	Vidéojournaliste (avec droits acquis)

<sup>(1)</sup> N'inclus pas le surtemps (en moyenne 9,6 %)

<sup>(2)</sup> Les classifications désignées comme "personnalité d'antenne"

<sup>(3)</sup> Valeur maximale de l'échelle salariale 12 de la GCM (au 1er avril 2014) : 81 617,96 \$ pour 38,75 heures par semaine

<sup>(4)</sup> Valeur maximale de l'échelle salariale 13 du SCRC (au 3 mars 2014) : 89 702 \$ pour 37.50 heures par semaine

**SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION POUR 2014  
(au 1er avril 2014)**

Rémunération en argent à CBC/Radio-Canada	Président-Directeur général <sup>(2)</sup>	Vice-président principal <sup>(3)</sup>	Vice-président <sup>(4)</sup>
Nombre de postes admissibles	1	2	5
Gamme salariale de base	367 500 \$ à 432 300 \$	275 000 \$ à 375 000 \$	250 000 \$ à 350 000 \$
<b>Gamme de la rémunération totale en argent <sup>(1)</sup></b>	430 500 \$ à 580 031 \$	302 000 \$ à 594 500 \$	274 000 \$ à 519 000 \$
<b>Données comparatives sur le marché</b>			
Rémunération totale en argent - Médiane d'un groupe de pairs (entreprises des secteurs public et privé) <sup>(5)</sup>	1 741 000 \$	1 072 000 \$	292 000 \$ à 547 000 \$
Rémunération totale en argent - Médiane d'un groupe de pairs (sociétés cotées en bourse) <sup>(6)</sup>	4 231 000 \$	1 692 000 \$	1 394 000 \$

<sup>(1)</sup> La rémunération totale en argent du président-directeur général est assujettie au régime de rémunération des dirigeants nommés par le gouverneur en conseil. La rémunération attribuée au reste de l'Équipe de la haute direction est supervisée par le Comité des ressources humaines et de la gouvernance du Conseil d'administration. Cette rémunération comprend le salaire de base, la rémunération incitative à risque applicable basée sur l'atteinte des cibles ainsi que d'autres avantages imposables (ex.: allocation de véhicule, évaluation médicale, planification financière, etc.). Les deux vice-présidents principaux participent également à un régime de rémunération incitative à long terme, mais aucun paiement n'a été fait à date.

<sup>(2)</sup> [Nommé par le gouverneur en conseil.](#)

<sup>(3)</sup> Titres correspondants : vice-président principal, Services anglais, et vice-président principal, Services français.

<sup>(4)</sup> Selon la volonté de la Société de réduire le nombre de dirigeants, certains postes ont été regroupés et sont donc difficiles à comparer avec ceux d'autres entreprises de même taille ou de même envergure. Les postes représentés ici sont les suivants : vice-président et chef de la Direction financière; vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles; vice-président, Personnes et Culture; vice-président, Services immobiliers, Services juridiques et avocat-conseil; et vice-président, Technologies et chef des Affaires réglementaires.

<sup>(5)</sup> Conformément aux études de marché de consultant externe, ces données comprennent la rémunération incitative à long terme; données comparatives provenant de 36 entreprises comparables des secteurs du divertissement, de l'édition et des télécommunications, ainsi que des sociétés d'État et des sociétés sous réglementation fédérale (ex. : Cirque du Soleil, Paramount Pictures, La Presse, The Globe and Mail, Bell Canada, Rogers Communications, Shaw Communications, Postes Canada, Exportation et développement Canada, et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada). Données de 2011 pour le poste de président-directeur général, et de 2013 pour ceux de vice-président principal et de vice-président et chef de la Direction financière.

<sup>(6)</sup> Conformément aux études de marché de consultant externe sur la rémunération d'entreprises comparables cotées en bourse et divulguée dans leurs circulaires d'information, ces données comprennent la rémunération incitative à long terme pour les postes de président-directeur général, de vice-président principal et de vice-président et chef de la Direction financière seulement. Les entreprises comprises dans l'étude sont les suivantes : BCE, Cineplex, Cogeco Câble, CORUS Entertainment, IMAX, Lions Gate Entertainment, Québecor, Rogers Communications, Shaw Communications, TELUS, Torstar, Transcontinental et le Groupe TVA. Données de 2011 pour le poste de président-directeur général, et de 2013 pour ceux de vice-président principal et de vice-président et chef de la Direction financière.